



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 8 octobre 2026

Réf. : DCS202631 – 8 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi huit octobre, à dix-huit heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni au complexe du grand champ à Mecé, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARDI.

Date de convocation : 2 octobre 2026

Titulaires présents :

Roche aux Fées Communauté : BARDY Thomas, BOISNARD Véronique, CADO Yoann, CHESNAY Vincent, HOUILLOT Jonathan, LUGAND Benoît, RAUFLET Didier, WAUTERS Pascal.

Vitré Communauté : BEAUGENDRE Gérard, BORDAIS Jean-François, DELAUNAY Jean-Luc, DESBLES Hubert, DUBOIS Mickael, EON Jonathan, FESSELIER Laurent, JEULAND Michel, JESSEULIN Guylène, LEONARDI Pierre, LEPESANT Laurence, LE SQUER Ludovic, LERETRIF Mickael, LORHO Pascal, MARSOLLIER Patricia, MOREL Karine, MOTTARD Vincent, NEVEU Joseph, SAILLANT Marie-Renée, SIMON Jean-Pierre, TRAVERS Joël, TROPEE Rémi, URIEN Samuel.

Titulaires excusés suppléés : 9

Titulaires excusés donnant pouvoir : 2

Suppléants présents :

Roche aux Fées Communauté : GONZALEA Ana Lucia, HENRY Patrick, ROCHETTE Christian, VALAIS Cédric.

Vitré Communauté : BELLIER Christian, BERTHIER Patrice, BEUNEL Julien, BRUNCHER Éric, CAMEREL Franck, CHEVRIER David, DELAUNAY Francis, GENDRY Pierrick, GUERIN Yves, LERETRIF Etienne, LE RIGUER Hervé, MARTIN Cédric, PAQUET Michèle, QUINIO Philippe, RANAIVO Raboana, RETAILLEAU Anthony.

POUVOIR(S) :

Roche aux Fées Communauté : Bruno PELLETIER donne pouvoir à Véronique BOISNARD, Elise BRUEY donne pouvoir à Benoît LUGAND.

Vitré Communauté : Néant.

Participaient : Laurie LIMOU - Responsable SUPV, Ludivine THOMAS – Gestionnaire administrative.

Nombre de délégués titulaires en exercice :	62
Nombre de délégués titulaires présents :	31
Nombre de délégués titulaires suppléés :	9
Nombre de délégués avec procuration :	2
Nombre total de voix délibératives :	42

Désignation d'un secrétaire de séance : LE SQUER Ludovic

PV de la dernière séance du comité Syndical (13 mai 2026) approuvé à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE – CREATION ET COMPOSITION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE (DCS202631 – 1.7 Actes spéciaux et divers)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5711-1 et L.1411-5 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°DCS202617 prononçant l'élection du Président du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré en date du 13 mai 2026 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres (CAO) et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Président du SUPV, son Président, cette commission est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le comité syndical.

Le Président expose à l'assemblée que la constitution d'une CAO est obligatoire lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre. Elle n'est, en revanche, pas obligatoire en procédure adaptée.

Afin de répondre à la réglementation, le Président propose d'instituer une CAO permanente et propose de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après appel à candidature, le Président constate qu'une seule liste a été présentée et propose de procéder à sa désignation.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- D'instituer une CAO permanente au sein du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré ;
- De prendre acte que le Président de la Commission d'Appel d'Offres sera le Président du SUPV ;
- D'élire en entier la liste suivante :

Président de la CAO : M. Pierre LEONARDI

Titulaires	Suppléants
HOUILLLOT Jonathan	BARDY Thomas
DESBLES Hubert	GUERIN Yves
LUGAND Benoit	JEULAND Michel
LE SQUER Ludovic	URIEN Samuel
DELAUNAY Jean-Luc	SAILLANT Marie-Renée

Résultat du vote : Pour : 42 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

Fait et délibéré à VITRÉ, le 8 octobre 2026

Le Président, Pierre LEONARDI



Pour extrait conforme au registre.